

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 20 juin 2005 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Guy Lavorel, Charles Matringe, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner, Conseillers municipaux
 - MM. Jacques Magnenat, Maire,
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :**
- MM. Dominique Kroug, Joseph Menu, Michel Zuber, Conseillers municipaux
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Finances communales : propositions du Département des finances concernant les problèmes de trésorerie de notre commune
 - 3.2 Grand-Cour 8 (nouvelle mairie)
 - 3.3 Genève-Sud
 - 3.4 Projet d'antenne pour la téléphonie mobile
 - 3.5 Ecole de Troinex
 - 3.6 Garderie d'enfants
 - 3.7 Promotions scolaires
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu
 - 4.2 Vote d'un crédit d'engagement destiné au prêt d'une somme de Fr. 700'000.- à la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, destiné à financer l'étude et la construction d'un EMS
5. Projet de motion :
 - 5.1 Motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler, Conseillers municipaux, concernant *l'accueil des nouveaux électeurs suite à l'approbation de l'initiative «J'y vis, j'y vote» (IN 123)*

6. Propositions individuelles et questions :
 - 6.1 Arbres fruitiers au chemin de Cretoillet
 - 6.2 Finances communales
 - 6.3 Photographies dans le parking souterrain
 - 6.4 Achat d'une mini-déchetterie
 - 6.5 Totems indicateurs sur la place de la Mairie
 7. Huis clos : demande de naturalisation
-

M. Waefler, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 23 mai 2005

Au point 6, page 4, M. Forestier tient à préciser qu'il n'est pas l'auteur du texte, mais que c'est la commission « communication-information » qui s'est attelée à cette tâche. Il n'est que le transcripteur. Ce point éclairci, le procès-verbal est accepté sans autre remarque.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

Pas de communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Finances communales : propositions du Département des finances concernant les problèmes de trésorerie de notre commune

M. Magnenat donne lecture d'un courrier reçu par fax le vendredi précédent la séance dans lequel la Conseillère d'Etat Mme Brunshwig-Graf indique qu'afin de régler nos problèmes de trésorerie, l'Etat octroie un prêt sans intérêt sur l'exercice 2005 de Fr. 4'498'539.85 à la commune de Troinex. Un point de situation aura lieu en mars 2006 entre la commune et l'Etat afin de mettre en place un échancier de remboursement. Cette proposition allant partiellement dans le sens de la demande faite par la Mairie, cette dernière prendra position dans le courant de cette semaine.

3.2 Grand-Cour 8 (nouvelle mairie)

La Mairie a le plaisir d'informer que M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, a annoncé que son département verserait prochainement une subvention de Fr. 99'300.- à titre de participation cantonale aux travaux de transformation et de restauration de la nouvelle mairie (maison de l'Horloge).

3.3 Genève-Sud

Il y a plusieurs mois que la Mairie n'a plus parlé, en séance du Conseil, de cette étude pilotée par le DAEL. M. Magnenat rappelle donc que le 17 mai 2004, ce Conseil préavisait négativement le rapport d'étude Genève-Sud, en particulier parce que la proposition de notre commune de réaliser une route d'évitement du centre de Troinex n'avait pas été étudiée et retenue. Depuis lors, la Mairie a obtenu que cette variante soit « repêchée » et bien qu'elle ne figure pas dans les solutions les mieux notées dans les analyses techniques effectuées par les mandataires, elle est cependant une des solutions qui pourrait être retenue par les communes de Bardonnex, Plan-les-Ouates, Veyrier et Troinex.

La Mairie est actuellement en discussions assez « serrées » avec ces communes ainsi qu'avec celles de Carouge et Lancy pour essayer de trouver un accord sur le tracé de route qui sera défendu et il faut espérer que les quatre communes précitées, et peut-être même les six, s'associeront pour demander au département de retenir cette variante.

3.4 Projet d'antenne pour la téléphonie mobile

Le 25 avril dernier, la majorité de ce Conseil était entrée en matière sur le principe de proposer l'installation d'une antenne de téléphonie mobile pour les opérateurs Sunrise et Orange à la route de Moillebin.

Depuis lors, les opérateurs ont étudié ce projet et sont également entrés en matière sur cette solution. Les questions de l'emplacement exact de l'antenne et des locaux techniques est actuellement à l'étude, puis la Mairie demandera encore l'accord de principe du département avant de confirmer son accord pour qu'une demande d'autorisation définitive soit déposée par les opérateurs avec un préavis favorable de notre commune.

Communication de M. Meynard, adjoint :

3.5 Ecole de Troinex

M. Meynard indique de 2 enseignants quittent l'école de Troinex et seront remplacés par 3 nouvelles personnes (1 poste à 100% et 2 postes à 50%). L'effectif prévu pour 2005-2006 est de 290 élèves.

Communications de M. Buclin, adjoint :

3.6 Garderie d'enfants

M. Buclin indique que la « Fête des Promotions » de la garderie Gaspard et Trottinette aura lieu demain, mardi 21 juin, à partir de 17h30 sur le terrain de l'église catholique. Les conseillers sont les bienvenus à cette fête et, s'ils souhaitent manger avec les parents, sont invités à apporter leur contribution au buffet canadien.

3.7 Promotions scolaires

M. Buclin annonce que les enseignants ont prévu, dans le cadre de la fête des promotions, un cortège dans le village. Les Conseillers municipaux sont invités à défiler en tête de ce cortège.

4. Projets de délibérations :

4.1 Vote d'un crédit d'engagement destiné à financer les travaux d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu

M. Styner, président de la commission « travaux et bâtiments », fait un bref historique du dossier avant de laisser la parole aux autres Conseillers municipaux.

M. Forestier, au nom du groupe libéral, ne juge pas raisonnable pour la commune de s'engager dans toute nouvelle dépense tant qu'une solution n'est pas trouvée avec le département des finances. Pour cette raison, le groupe libéral s'abstiendra lors du vote de cette délibération.

Mme Grodecki souhaite rendre hommage au bénévolat des pompiers et votera oui à la délibération.

M. Styner est d'avis que cet investissement est raisonnable et que ce projet est nécessaire non seulement parce que les locaux actuels sont trop exigus, mais également parce que l'arrivée de femmes dans la compagnie impose la création de vestiaires séparés. Il acceptera donc la délibération de ce soir.

M. Meynard indique que la commission a œuvré dans le bon sens et que le projet proposé constituera un outil de travail de qualité tant pour les pompiers que pour le service de voirie.

M. Querio est d'avis que le projet présenté ce soir n'est pas attaqué malgré une certaine « frilosité » du groupe libéral. Il ne voit pas la nécessité d'un nouveau débat ce soir.

Mme Bernardet partage l'avis de M. Querio quant au débat.

M. Siegrist, d'un point de vue personnel, ne reste pas convaincu de l'utilité de ce local.

M. Berthet n'est pas favorable à bloquer tous les investissements malgré la situation financière actuelle. Il votera donc en faveur du projet.

La parole n'étant plus demandée, Mme Deshayes donne lecture du rapport de la commission des finances du 6 juin 2005 (annexe 1).

Mme Bernardet souhaite préciser que c'est le groupe libéral qui demandait le report de la décision pour le mois d'octobre.

Mme Martin ne voit pas le montant des travaux préparatoires dans le récapitulatif des coûts et se demande si ces frais sont prévus. M. Meynard lui répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, M. Waefler met au vote la délibération suivante :

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude de Fr. 43'000.- voté par le Conseil municipal le 21 juin 2004,

vu le descriptif et l'estimation du coût des travaux présenté à la commission « travaux publics et bâtiments »,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 15 décembre 2004,

vu les rapports de la Commission "travaux publics et bâtiments" du 9 mars 2005 et de la Commission des finances du 6 juin 2005,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 8 oui et 5 abstentions (lib)

1. *D'approuver la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du service du feu, selon le projet approuvé par la Commission "travaux publics et bâtiments" et autorisé par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 515'000.- destiné à financer ces travaux. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir la dépense prévue de Fr. 515'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 14.311 "Incendie et secours - Amortissement du patrimoine administratif", de 2006 à 2025.*

4.2 Vote d'un crédit d'engagement destiné au prêt d'une somme de Fr. 700'000.- à la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, destiné à financer l'étude et la construction d'un EMS

Mme Deshayes lit la suite du rapport de la commission des finances du 6 juin au cours de laquelle ce dossier a été étudié (annexe 1).

Mme Martin s'étonne de la clé de répartition entre Carouge et les 2 autres communes. M. Buclin lui répond que cette répartition est conforme aux statuts. M. Forestier ajoute que ce vote n'est que formel, car les statuts de la Fondation ont déjà été acceptés par ce même Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. Waefler soumet au vote la délibération suivante :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 juin 2004 approuvant la délibération du Conseil municipal de Troinex du 26 avril 2004 créant la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées,

vu la loi du Grand Conseil du 21 janvier 2005 créant ladite Fondation,

vu qu'il était précisé dans cette délibération que la part troinésienne des fonds propres pour la construction de cet EMS peut être estimée à Fr. 700'000.-,

vu les besoins financiers de ladite Fondation pour l'étude et la réalisation d'un EMS intercommunal à la route de Drize,

vu que le projet se concrétise et que le concours d'architecte AIMP devrait aboutir en début d'année 2006,

vu l'engagement des 3 communes concernées de consentir un prêt sans intérêt amortissable à raison de 2% l'an dès la première année d'exploitation,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (13 oui)

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de Fr. 700'000.- destiné à un prêt en faveur de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées afin de financer la construction d'un EMS sur la parcelle No 3348, feuille 58 de la commune de Veyrier, parcelle sise au No 61 de la route de Drize.*
2. *De libérer les fonds au fur et à mesure des besoins de ladite fondation, en fonction de l'avancement du projet, Le prêt, sans intérêt, sera remboursable au taux de 2% par an du montant initial à compter de la première année d'exploitation de l'EMS décrit sous le point 1.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le compte 152 du patrimoine administratif.*

5. Projet de motion :

5.1 Motion de MM. Berthet, Kroug et Waefler, Conseillers municipaux, concernant l'accueil des nouveaux électeurs suite à l'approbation de l'initiative «J'y vis, j'y vote » (IN 123)

Après la lecture du projet de motion (annexe 2), M. Berthet précise que pour la commune de Troinex, l'acceptation de l'initiative engendre environ 20% d'électeurs supplémentaires.

M. Magnenat indique que le DIAE a constitué un groupe de travail afin de prendre les mesures nécessaires à la mise en pratique de l'initiative. Pour l'instant, le DIAE a indiqué que pour notre commune, environ 185 personnes sont concernées par ce nouveau droit de vote. D'autres informations seront transmises à la mairie en temps voulu.

M. Styner est d'accord sur le principe avec cette motion, mais est d'avis que le matériel de vote est suffisamment complet sans devoir organiser une séance spéciale. Il suggère d'intégrer cette information lors des réceptions organisées à l'attention des nouveaux habitants.

M. Querio propose d'intégrer l'information lors de l'apéritif qui sera offert lors de la rentrée scolaire.

M. Meynard indique que la Mairie a décidé d'organiser la réception des nouveaux habitants d'une manière plus régulière et en plus petit comité, ceci afin de donner une meilleure possibilité de contact avec les autorités.

M. Forestier est d'avis d'attendre la procédure engagée par le Canton.

M. Berthet se dit déçu par les réactions entendues ce soir.

M. Styner suggère d'inviter les nouveaux électeurs lors de la cérémonie du 1^{er} août.

La parole n'étant plus demandée, M. Waefler met au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 7 oui et 6 abstentions.

M. Waefler met ensuite au vote le renvoi de la motion en commission « jeunesse, sports et loisirs ».

Le renvoi est accepté par 9 oui, 3 non et 1 abstention.

Il est décidé à l'unanimité que le traitement de cette motion par la commission n'est pas nécessaire avant la pause estivale.

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Arbres fruitiers au chemin de Cretoillet

Mme Grodecki a remarqué que les arbres fruitiers situés le long du chemin de Cretoillet ne semblent pas être en bonne santé. La Mairie vérifiera et fera le nécessaire.

6.2 Finances communales

Mme Martin aimerait connaître la situation des communes qui sont dans le même cas que Troinex suite aux résultats des recettes fiscales 2004. La Mairie lui répond que le Département des finances adopte une politique unifiée pour toutes les communes, même si la situation financière des autres communes est moins préoccupante que celle de Troinex.

6.3 Photographies dans le parking souterrain

Mme Martin est d'avis que le cadre destiné à protéger les photos installées récemment dans le parking n'est pas bien fait et qu'il est trop bas pour avoir un effet de protection. M. Magnenat lui répond que des réglages doivent encore être faits.

M. Forestier regrette de ne pas avoir été informé avant la mise en place des photos des tours du World Trade Center au vu de la sensibilité du sujet. M. Meynard lui répond que ces photos sont exposées dans un but artistique et propose d'attendre d'éventuelles réactions.

6.4 Achat d'une mini-déchetterie

M. Styner propose que la commune fasse l'acquisition d'une mini-déchetterie pour les manifestations identique à celles qui sont à Carouge. M. Magnenat lui répond que la Mairie avait déjà étudié cette possibilité et réactivera ses recherches.

6.5 Totems indicateurs sur la place de la Mairie

M. Forestier est d'avis que les indications sur les totems récemment placés dans le périmètre de la place de la Mairie ne sont pas assez visibles et que celui qui se trouve près de la Pierre-aux-Dames est mal placé et inutile.

7. Huis clos : demande de naturalisation

Le Conseil est invité à se prononcer sur la demande de naturalisation de la personne ci-dessous :

M. Daniel Grima, né le 1^{er} mai 1960 à Adis Abeba (Ethiopie), de nationalité éthiopienne, domicilié au ch. E.-Dusonchet 5 à Troinex.

Le Conseil préavis favorablement cette demande à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h40.

Le Président
M. J-P. Waefler

Le secrétaire
M. O. Niederhauser

Un Conseiller municipal:

Annexe 1**COMMISSION DES FINANCES – LOCAL DU SERVICE DU FEU ET EMS
INTERCOMMUNAL****Rapport de commission**

Séance du 6 juin 2005

Présents :

- M. Jean-Marc Siegrist, Président
Mlle Annick Deshayes et
MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Charles Matringes (remplac. Joseph Menu), Enrico Querio, Jean-Marc Styner, Jean-Pierre Waefler et Michel Zuber, membres de la commission
- MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
-

Chers collègues,

L'objectif de cette séance était de discuter de la suite à donner au projet d'agrandissement des locaux du service du feu, ainsi que du projet d'EMS.

Locaux du service du feu

La mairie nous a rappelé les éléments suivants :

- Modestie du projet : Fr. 528'000.- d'investissement, puis Fr. 40'000.- de charges d'exploitation par an (comprenant l'amortissement de Fr. 25'000.--), ce qui représente environ 0.8% du budget annuel de la commune. Le projet final correspond au strict minimum, fonctionnel et sans superflu.
- La qualité du projet, qui sera un excellent outil pour la compagnie, tant attendu depuis quelques années.
- La modularité du projet, rendant possible sa réutilisation pour la voirie, étant donné l'avenir incertain concernant les pompiers de Troinex.

Les prises de positions ont été les suivantes :

- Certains d'entre nous ont émis quelques craintes à démarrer le projet, étant donné le flou de la situation financière actuelle. En effet, la commune doit parvenir à un équilibre de ses finances, entre les différents projets qu'elle souhaite mener, et sachant qu'il faudra certainement effectuer le redressement des recettes fiscales demandé par le Département de Finances. La proposition a été faite de repousser la décision de démarrer le projet des locaux du service du feu en octobre, elle a été refusée par 7 voix contre et 3 pour.
- Des craintes concernaient également la perception que les Troinésiens auraient du lancement de ce projet.
- Enfin, nous nous sommes posés la question si les risques pris pour ce projet étaient raisonnables, notamment concernant l'emprunt. La réponse est oui, étant donné les montants relativement modestes cités plus haut, et en considérant les projections financières des prochaines années faites par la mairie. Ce projet pourra être réalisé sans recourir à l'emprunt. De plus, sa réalisation n'implique pas de repousser le projet de la salle communale pour cette raison.

La commission a finalement décidé d'accepter le vote du crédit, par 7 voix pour et 3 abstentions.

EMS intercommunal

La commission a pris position sur la délibération pour l'EMS intercommunal : VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AU PRÊT D'UNE SOMME DE FR. 700'000.- A LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES, DESTINE A FINANCER L'ETUDE ET LA CONSTRUCTION D'UN EMS

Nous avons voté **oui à l'unanimité** pour le projet de délibération proposé, qui sera présenté au conseil municipal du 20 juin 2005.

Annick Deshayes
« Préposée au rapport »

Annexe 2

Motion de

Messieurs Berthet, Kroug et Waefler Conseillers Municipaux

Concernant

**L'accueil des nouveaux électeurs
suite à l'approbation de l'initiative "J'y vis, J'y vote" (IN 123)**

Considérant

- Le résultat du vote du 24 avril 2005 concernant l'initiative "J'y vis, J'y vote : la cadette" accordant le droit de vote sur le plan communal aux étrangers résidant en Suisse depuis au moins huit ans
- Le fait qu'une majorité des électeurs troinésiens ait approuvé cette initiative
- Que la Commune de Troinex verra sensiblement augmenter son corps électoral
- Que nombre de ces nouveaux électeurs ne sont pas au fait des mécanismes électoraux suisses

Le Conseil Municipal de Troinex invite la Mairie à

- **organiser une rencontre afin**
- **d'accueillir d'une manière conviviale ces nouveaux électeurs**
- **de leur présenter le fonctionnement de la commune**
- **de les informer de leurs nouveaux droits, de vote et de signature d'initiatives et de référendum en matière communale.**